

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5 juin 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Jean-François Labrecque  
Siège #3 - Nicolas Guillemette  
Siège #4 - Mélanie Bolduc  
Siège #5 - Guylain Chamberland  
Siège #6 - Christian Therrien

Est/sont absents:  
Siège #1 - Marie-Ève Caron

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

**2024-06-01**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 1 MAI 2024**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
  - 8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
  - 8.2 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse**
  - 8.3 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**
  - 8.4 - Coalition de l'Est pour un lien interrives**
  - 8.5 - Demande de don - Fondation Marthe Laverdière**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**
- 10 - VOIRIE**
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

## 12 - AQUEDUC/ÉGOUT

12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement du décompte final

## 13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 - Adoption du Règlement 211-2024 - Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

13.2 - Adoption du second projet de règlement 212-2024 - Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement 196-2022 "Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh"

## 14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1 - Loisirs et Sports d'Armagh - Demandes pour le Festival d'Armagh

## 15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

15.1 - Soumissions reçues pour la réfection d'escaliers, de paliers et de garde-corps au Parc des Chutes d'Armagh

## 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

## 17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-06-02

## 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux:

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 29 mai 2024 soient acceptés tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-06-03

## 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 5 juin 2024 pour un montant de 528 923.79\$.

ALAIN FOURNIER	DÉNEIGER PRISE EAU-ST-JOSEPH	517,39
AUTOMATISATION JRT INC	PLAN SUPPORT ET MAJ ANNUELLE	1 149,75
AUTOMATISATION JRT INC	REPLACER CARTE AUTOMATE ÉPUR.	1 315,48
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-JUIN	1 476,44
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	PANNEAUX SENTIER-TERRE POTAGERS	292,40
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	DOSSARDS-GANTS-GILET-SÉCURITÉ	221,69
CANAC	BACS-SACS-BALAI-PISTOLET-TUYAU	388,53
CFER DE BELLECHASSE	COMMANDITE-ALBUM FINISSANTS	50,00
CORP. LOISIRS ET PARCS ARMAGH	AVANCE DE FONDS-SALAIRE D.G.	9 266,90
CORP. LOISIRS ET PARCS ARMAGH	AVANCE DE FOND-SALAIRE D.G.	7 413,52
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE JUIN- 24 PAGES	840,47
DH ÉCLAIRAGE INC.	ÉCLAIRAGE AU DEL - TERRAIN DES LOISIRS	5 186,62
DIANE GERVAIS, ARCHITECTE	SURVEILLANCE TRAV. USINE ÉPURA	1 482,12
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	LATEX BLANC MTQ-MARQUAGE	1 839,60
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	LATEX JAUNE MTQ-MARQUAGE	551,88
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	MARQUAGE DE CHAUSSÉE	15 302,29
ÉCO VERDURE	DÉCOMPACTION TERRAIN BALLE-SOC	509,44
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	315,40
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC.	AJOUT PRISE-PANNEAU EXTÉRIEUR	234,09
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC.	ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT PÉTANQUE	4 196,59
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC.	TRAVAUX ÉCLAIRAGE JEUX D'EAU	103,48

ENTREPRISES TREMA INC.	BALAYAGE MÉCANIQUE 18H75	3 917,78
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSE EAU POTABLE	259,27
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORT+ ANALYSE EAU USÉE	1 035,36
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE SUIVI INTERNE-EAU USÉE	90,83
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	LIBÉRATION RETENUE-DÉNEIGEMENT	81 788,62
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS.#6 ENTRE. CHEMINS D'HIVER	122 682,92
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	EXTINCTEUR-ÉCOCENTRE	126,76
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF. CYLINDRES+BOUTEILLES	156,65
GESTION DCB	CHANGEMENT HUILE-GMC 2020	144,70
GESTION DCB	CHANGEMENT HUILE-DODGE RAM	172,41
GROUPE GÉOS INC.	CARACTÉRISATION-8E RANG	8 623,13
GROUPE JLD LAGUÉ INC.	PIÈCES - TRACTEURS À GAZON	160,24
GROUPE JLD LAGUÉ INC.	BOUGIES-FILTRE AIR-TRACTEURS	23,93
GROUPE LOU TEC INC	LOCATION NACELLE-LUMIÈRES	3 308,27
HYDRO-QUÉBEC	LOCATION TERRAIN-PARC DES CHUTES	2 296,71
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-30 JRS	1 663,98
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOULE-60 JRS	798,66
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 63 JRS	514,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉSERVOIR EAU-63 JRS	102,63
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 63 JRS	717,63
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PANNEAU-CHALOIS-63JRS	34,33
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-59 JRS	3 398,42
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-30 JRS	559,87
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE NORD- 61 JRS	23,76
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD - 61 JRS	23,76
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT-61 JRS	28,51
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO,	1 112,99
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
ISOLATION MORIN ENR.	ISOLATION COMPLEXE-GARAGE	3 564,23
LEBEAU LEGAL INC.	ACCOMPAGNE. RÈGLEMENT-URBAN.	4 024,13
LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH	BUDGET DE FONCTIONNEMENT-BALLE	3 000,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	1 TRANSPORT ROLL-OFF-AVRIL	440,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	REPAS-COUCHER-COLLOQUE MRC	488,73
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENEUR-1 RTE 281	- 475,19
M.R.C. DE BELLECHASSE	9 TRANSPORTS ROLL-OFF-MAI	3 960,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	VERS. #2 - QUOTES-PARTS MRC	133 589,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	MATÉRIAUX-PÉTANQUE-ARRÊT-BALLE	2 053,14
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	REVÊTEMENT EXT. ARRÊT-BALLE	845,67
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	RUBAN TAPE-PANNEAUX HÉBERTERTISME	22,97
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	115,92
IKÉA	ARMOIRES - BÂTIMENT PÉTANQUE	1 239,44
MAXI	EAU-BUREAU	6,54
MÉTAL L.P.L. ENR.	PLAQUE ALUMINIUM HÉBERTISME	284,45
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES - MAI	8 751,72
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #1 SURETÉ DU QUÉBEC	57 917,00
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	INSPECTION SAAQ 3 VÉH. INCEND.	1 265,53
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET - USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET LE CHALOIS	45,94
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR	BOLT-GARAGE	2,04
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	PANNEAU ALUPANEL-SENTIER PARC	351,32
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	PANNEAU ALUPANEL-PARC DES CHUTES	486,06
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUE-EG-CASERNE	1 037,81
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE-687.7L. À 1.224\$	968,03
PHARMACIE MARC FALARDEAU	SOLUTION-YEUX-ÉCOCENTRE	16,99
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	URÉE GMC-MÈCHES-CÂBLES FILET	191,50
PLOMBERIE DORCHESTER (1999)	CHANGER ENTRÉE D'EAU-CHALOIS	469,34
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-SIGNALISATION	5,57
QUÉBEC MUNICIPAL	RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2024	373,67
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - MAI	3 225,60
ROCKET CHAUDIÈRE-APPALACHES	COMMANDITE 2024	50,00
RONA INC.	PLANCHER-BÂTIMENT PÉTANQUE	478,21
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - MAI	3 433,44
SAVARIA	TERRE À BASEBALL+TRANSPORT	1 662,87
SERRURIER RIVE-SUD INC.	SERRURES-USINE+BÂTIMENT PÉTAN.	2 199,15
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE-POTEAU-MANCHONS	1 949,92
SIGNALISATION LÉVIS INC.	4 PANNEAUX-SIGNALISATION	77,95
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL DE JUIN	129,20
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS	38,17
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	570,51
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL. +FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	560,69
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTO. BUREAU	364,00
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. DG	70,04
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,58

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 1 MAI 2024**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**

**7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**

**8 - ADMINISTRATION**

**8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 15 mai 2024 est déposé à tous les élus municipaux.

**8.2 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse**

**Conformément à l'article 955 du Code municipal, Mme Suzie Bernier, mairesse, dépose et lit publiquement son rapport annuel. Le texte intégral du rapport sera publié dans le journal local «L'Armagh'Joie» dans l'édition du mois de juillet 2024.**

**2024-06-04**

**8.3 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Municipalité doit, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant pour l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour pourvoir au coût de cette élection;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le Conseil affecte à ce fonds un montant de 4 600\$ par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1<sup>o</sup> D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 600\$ pour l'exercice financier 2024.

2<sup>o</sup> Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus général non affecté de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-06-05**

**8.4 - Coalition de l'Est pour un lien interrives**

**ATTENDU** la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'Est de Québec;

**ATTENDU QUE** le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

**ATTENDU QUE** la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

**ATTENDU QU'**il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

**ATTENDU** l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

**ATTENDU** l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

**ATTENDU** le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

**ATTENDU QU'**un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1. De demander au Gouvernement de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec.
2. De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région.
3. De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-06-06**

**8.5 - Demande de don - Fondation Marthe Laverdière**

**ATTENDU QUE** la Fondation Marthe Laverdière amasse des fonds pour les enfants handicapés;

**ATTENDU QUE** la Fondation Marthe Laverdière redonne aux familles ayant des enfants avec des limitations physiques ou psychologiques, aide au financement des Camps de Jour, débourse pour des soins par des professionnels de la santé au privé, etc;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh est sollicitée à faire un don auprès de la Fondation Marthe Laverdière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte de faire un don de 100\$ à la Fondation Marthe Laverdière  
pour aider les enfants handicapés.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **9 - SÉCURITÉ INCENDIE**

## **10 - VOIRIE**

## **11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

## **12 - AQUEDUC/ÉGOUT**

**2024-06-07**

### **12.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement du décompte final**

**ATTENDU QUE** des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration sont achevés  
selon les conditions du contrat de la phase 1;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénieurs EMS a fait l'analyse du document soumis  
par l'entreprise Elite Constructions RS inc. et de l'avancement des travaux;

**ATTENDU QUE** l'entreprises Élite Construction RS inc. a transmis sa demande de  
paiement pour les travaux exécutés;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que la Municipalité, suite à la recommandation de M. Michel Cossette, ingénieur de  
la firme EMS surveillant des travaux, verse un montant de  
74 750.35\$ taxes incluses pour une partie des travaux de mise aux normes à l'usine  
d'épuration, sous réserve de la fourniture par l'entrepreneur de l'ensemble des  
documents obligatoires.

Ce montant est financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la  
contribution du Québec (TECQ).

Adopté unanimement par les conseillers.

## **13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2024-06-08**

### **13.1 - Adoption du Règlement 211-2024 - Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un  
permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le  
promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux  
infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le  
partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 et  
suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** tout nouveau projet de développement immobilier nécessite  
l'installation d'un ou de plusieurs services publics municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire exercer un contrôle efficace sur les investissements en travaux d'infrastructures municipales sur son territoire, particulièrement quant à la qualité de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces travaux génère des dépenses pouvant affecter le crédit de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire faire assumer par les promoteurs la totalité des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion au présent règlement a été donné le 1er mai;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 juin dernier et qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil adopte sans modification le règlement no. 211-2024 « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-06-09**

**13.2 - Adoption du second projet de règlement 212-2024 - Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement 196-2022 "Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh"**

**CONSIDÉRANT QU'**un 1<sup>er</sup> projet de règlement ayant pour objet de modifier les usages permis dans la zone M-22 au règlement no. 196-2022 "Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh" a été adopté lors de la séance du 1er mai 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique s'est tenue le 3 juin 2024 à 19h30 à l'endroit régulier des séances du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun changement n'a été apporté au dit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge approprié d'adopter, sans changement, le second projet de Règlement no. 212-2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil adopte le second projet de règlement 212-2024 sans modification.

Que ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées sur le territoire de la Municipalité conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

La zone concernée M-22 et les zones contiguës : Ha-6, M-23, P-32 et AF-164 sont soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 17 juin 2024 au bureau de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 14 - LOISIRS ET CULTURE

2024-06-10

### 14.1 - Loisirs et Sports d'Armagh - Demandes pour le Festival d'Armagh

**ATTENDU QUE** Les Loisirs et Sports d'Armagh est en charge de l'organisation du Festival d'Armagh qui aura lieu les 21, 22 et 23 juin prochain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D'informer Les Loisirs et Sports d'Armagh des points ci-dessous:

1. Prévoir à l'ouverture des fêtes un protocole officiel afin de mettre en évidence la participation de la Municipalité et son appui aux festivités,
2. Permettre la fermeture du Boulevard Henri lors de cet évènement et l'utilisation du Chalois,
3. Aviser la Sûreté du Québec (SQ) de la tenue de l'évènement,
4. Transmettre à nos assureurs la programmation du Festival le plus rapidement possible,
5. Détenir un permis de boisson alcoolisée émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux,
6. Obtenir un permis de restaurateur sans but lucratif auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
7. Demander aux organisateurs de remettre les lieux en bon état à la fin des festivités

Adopté unanimement par les conseillers.

## 15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

2024-06-11

### 15.1 - Soumissions reçues pour la réfection d'escaliers, de paliers et de garde-corps au Parc des Chutes d'Armagh

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de soumissions sur invitation pour la réfection d'escaliers, de paliers et de garde-corps au Parc des Chutes d'Armagh dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission conforme aux montants suivants, soient:

	<b>Classement des soumissionnaires</b>	<b>Soumissions après vérifications (avant taxes)</b>
1.	Construction-Rénovation C.D.T. inc..	24 150.00 \$
2.	Construction Simon Larose inc.	Aucune soumission reçue
3.	Les Constructions G.P. Martineau inc.	31 276.83 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil octroie le contrat à Construction-Rénovation C.D.T. inc. le plus bas soumissionnaire pour la somme de 24 150.00\$ avant taxes pour la réfection de marches, paliers et garde-corps au Parc des Chutes d'Armagh.

Ce montant est financé en partie par le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

Adopté unanimement par les conseillers

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)****2024-06-12****17 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 22, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Suzie Bernier, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière